J.B. Galley

de Saint Etienne vers 1830.

LUNDI, 2 AOUT 1830. Vᵉ ANNEE. — N° 342.

Mercure Ségusien,

DEUXIÈME SUPPLÉMENT AU NUMÉRO 342.

AVIS.

Le MERCURE SÉGUSIEN invite toutes les personnes qui recevraient des nouvelles à vouloir bien les communiquer au bureau du journal, pour qu'elles reçoivent toute la publicité que réclament et l'anxiété publique et la gravité des circonstances.

Nous venons d'obtenir l'assurance de M. le directeur de la poste qu'il ne refusera plus d'expédier le MERCURE SÉGUSIEN à nos abonnés du dehors.

Nous avons reçu ce matin les dépêches suivantes sous le sceau de la direction général des postes.

PARIS, 29 JUILLET 1830. — Six heures du soir.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES.

A M. le Rédacteur du Mercure Ségusien.

Monsieur,

Ci-joint le *Moniteur* d'aujourd'hui. Il vous mettra à même de connaître la position de Paris.

Vous remplirez les vœux de l'administration provisoire en publiant à l'instant votre journal.

Il faut que la province se joigne à Paris pour sauver la France.

CHARDEL, député.

Le MONITEUR UNIVERSEL.

N° 210 *JEUDI*, 29 *Juillet* 1830.

— GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

Les députés présens à Paris ont dû se réunir pour aviser aux graves dangers qui menaçaient la sûreté des personnes et des propriétés.

Une commission a été nommée pour veiller aux intérêts de tous dans l'absence de toute organisation régulière.

MM.

AUDRY DE PUYRAVEAU,
Comte GÉRARD,
Jacques LAFFITE,
Comte DE LOBAU,
MAUGUIN,
ODILON,
Casimir PÉRIER,
De SCHONEN,

composent cette commission.

Le général Lafayette est commandant en chef de la garde nationale.

La garde nationale est maîtresse de Paris sur tous les points.

De l'Imprimerie de M. veuve AGASSE, rue des Poitevins, n°6.

LA COMMISSION PARISIENNE ARRÊTE,

Art. I. Dans les arrondissemens électoraux qui ne nomment qu'une seule municipalité, les quatre scrutateurs définitifs, nommés par les électeurs aux dernières élections, rempliront les fonctions de Maire et adjoints. Le scrutateur qui a eu le plus de voix exercera les fonctions de maire, les autres celles d'adjoints.

Art. II. Dans les arrondissemens électoraux qui se composent de deux mairies, les scrutateurs définitifs de la première section du collége électoral rempliront conformément à l'art. ci-dessus, les fonctions de maire et adjoint pour l'arrondissement municipal du numéro le moins élevé. Les scrutateurs définitifs de la deuxième section rempliront les fonctions de maire et adjoints du numéro le plus élevé.

Art. III. Il est fait exception pour le onzième arrondissement municipal déjà organisé.

Art. IV. Les maires et adjoints ci-dessus nommés se réuniront sur-le-champ, et donneront à l'instant même avis à la commission de leur installation.

Art. V. Ils prendront les mesures nécessaires pour la police, la tranquillité et l'approvisionnement de leurs arrondissemens.

Ils rendront compte à la commission des mesures par eux arrêtées.

Art. VI. Le présent arrêté sera imprimé et affiché sur-le-champ.

Fait à l'hôtel-de-ville de Paris, le 29 juillet 1830.

Signé Mauguin, de Schonen, Audry de Puyraveau, Lobau, Casimir Périer.

SAINT-ETIENNE.

La garde nationale s'organise depuis plusieurs jours dans nos murs. Jusqu'à présent, des jeunes gens de bonne volonté ont fait le service avec la compagnie des pompiers. Les citoyens sont dans la plus grande impatience d'être armés et de veiller, eux-mêmes à la tranquillité publique.

Nous apprenons à l'instant que les élèves de l'école des mines demandent avec instance à faire partie de la garde nationale. Le maire a accueilli leur demande, et nous, nous applaudissons au zèle de ces jeunes gens dont la conduite est digne d'éloges.

NOUVELLES DE PARIS.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE.

PARIS, jeudi 30, 9 heures du matin.

Depuis hier à deux heures tout est fini. Nous avons été témoins de ce qui ne s'était jamais vu: tout un peuple sans armes a supporté pendant la journée du 28 un feu de plus de quinze mille hommes et une canonnade soutenus. A force de traits de courage et de dévouement dignes de l'histoire, on a fini par se servir des fusils de ceux qu'on désarmait; on s'est emparé de quelques pièces de canon. Enfin, après deux journées horribles, le 29 a éclairé des actions qui fourniront des pages instructives pour les rois. La prise du château est une merveille. Une foule mi-armée s'est d'abord emparée du Louvre qui était bien défendu; et insultée par la place et la cour du Carrousel étaient hérissées de canons, lances ou bayonnettes, c'était le centre de réunion. Le peuple pénétrait dans les appartemens du Roi par la galerie des Tableaux, et l'armée prise en tête et en queue se vit attaquer par le point même qu'elle défendait, c'est-à-dire par le château. Déroute complète dont nous fûmes les témoins: aucune cruauté n'a été commise: les suisses blessés étaient portés aux hôpitaux par les bourgeois. Nous en avons sauvé deux dans la maison ainsi qu'un garde royal et *un gendarme*.

On n'a pillé que les caves du Château.

On ne sait ce que sont devenus *les sept*. Ils ont bien fait de disparaître; on n'en veut qu'à leurs têtes. On ne sait où est la famille. La garde, en déroute, s'est réunie cette nuit sous Sèvres: on attend sa soumission. Une partie de la ligne n'a pas voulu tirer sur le peuple: la garde n'a pas hésité. C'est une tache dont elle ne se lavera point. On assure que Ragusa a payé de sa vie la défiance de ses méfaits. L'école polytechnique a fait ce que peuvent faire de bonnes têtes, jeunes et enthousiastes des idées nobles de la liberté. Un enfant de 12 ans a été porté en triomphe pour avoir tué d'un coup de feu un commandant de la garde. On apprendra une foule de traits étonnans. On ne connaît point la perte du peuple. On espère qu'elle est beaucoup moindre que ce que le feu terrible du 28 le faisait appréhender. La garde est démoralisée. La honte et le remords se joignaient chez elle aux horreurs de la défaite.

EXTRAIT

D'UNE LETTRE D'UN RÉDACTEUR DU TEMPS.

Cher ami,

J'ai trop d'émotion pour t'écrire avec quelque suite; de corps je suis abîmé, mais d'esprit, je suis dans toute la joie du succès. Oh! mon cher frère, quelles belles journées nous venons de passer; jamais révolution, de l'avis de tout le monde n'a été aussi belle et aussi prompte: le sang a coulé par torrens, c'est vrai! mais il portera des fruits. Sans organisation, sans chef, avec un petit nombre de députés, le peuple s'est armé en masse; il n'a eu pour le soutenir que les écrits de deux seuls journaux; le *National* et le *Temps*. Eh bien! armés de piques et de bâtons, ils ont fondu sur la garde royale, sur les pièces de canon tirant à mitraille. Tous les postes ont été pris et repris; l'Hôtel-de-Ville a été enlevé, puis défendu de la manière la plus sublime et la plus admirable par les élèves de l'école polytechnique.

La journée d'hier s'est terminée en restant chacun sous les armes, mais avec cette conclusion, que la garde royale était *démoralisée*, et que les citoyens étaient tellement exaltés, que, ce matin, cent mille hommes de plus ont paru sous les armes; le canon et les fusillades ont recommencé de bonne heure, mais peu à peu les troupes se laissaient désarmer; maintenant, ceux qui restent sont tous concentré aux Tuileries et sur le boulevard de la Magdeleine, sans vouloir tirer; le gouvernement fait faire des propositions d'accommodement, et, pour première base, offre de remettre les choses sur l'ancien pied, et de nommer de nouveaux ministres choisis par la nation: mais, comme notre organisation commence seulement, les réponses traîneront en longueur, et nous leur préparons de légitimes conditions.

Toutes les mairies s'organisent.

J'ai assisté hier à deux réunions de députés. Un membre a fait la proposition d'attendre deux ou trois jours; mais je me suis fortement élevé contre tout ajournement, en demandant si c'était pour voir dans cet intervale continuer les nouveaux massacres. J'ai été appuyé par M. Laffite, mais sans résultat positif.

Le gouvernement provisoire est nommé.

Nous sommes maîtres de tout Paris.

— On nous écrit de Lyon, à la date d'hier à sept heures du soir:

« Lyon offre aujourd'hui l'aspect d'une fête de famille. Tout y est calme et riant comme le soleil qui a éclairé cette journée à jamais mémorable. Pourquoi faut-il que le souvenir des massacres de Paris vienne en troubler l'horizon? Hier à six heures du soir, à la suite de la capitulation de l'Hôtel-de-ville, la garde nationale s'est emparée de tous les postes. C'est elle maintenant qui fait le service avec un enthousiasme digne d'éloges.

On m'annonce à l'instant qu'elle vient d'être, pour la première fois, obligée de déployer l'appareil de la force, et de faire un exemple. Les hôtes de la prison de Saint-Joseph étaient parvenus à en briser les portes, et allaient se répandre dans la ville. Un détachement de la garde est accouru, et après plusieurs injonctions inutiles, a été obligée de faire feu à deux reprises, dit-on, sur ces misérables. Nos dignes autorités auraient-elles cherché un appui dans cette chasse? Il serait digne d'elles.

L'affiche du gouvernement provisoire a été placardée à Lyon dans tous les quartiers de la ville, sous l'escorte de la garde nationale.

AVIS.

Le *Mercure Ségusien*, empressé de répondre à la vive attente où l'on est en ce moment de nouvelles, paraîtra encore ce soir à six heures.

L'un des Gérans, GONIN.

SAINT-ETIENNE, IMPRIMERIE DE J.-P. BOYER, PLACE ROYALE.

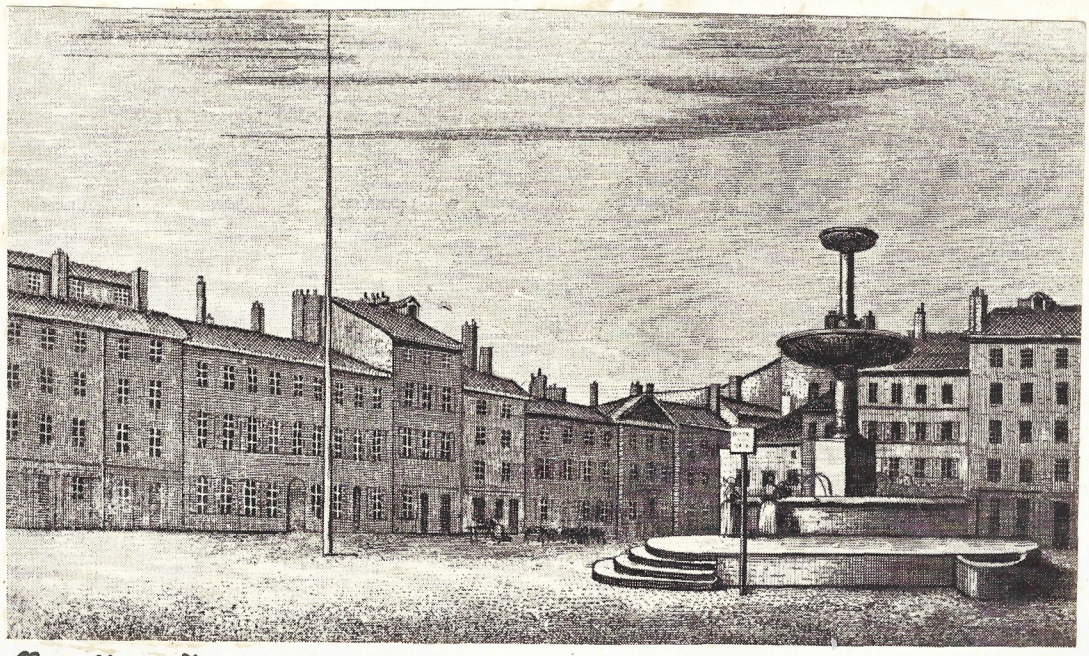

Place Charavelle vers 1830

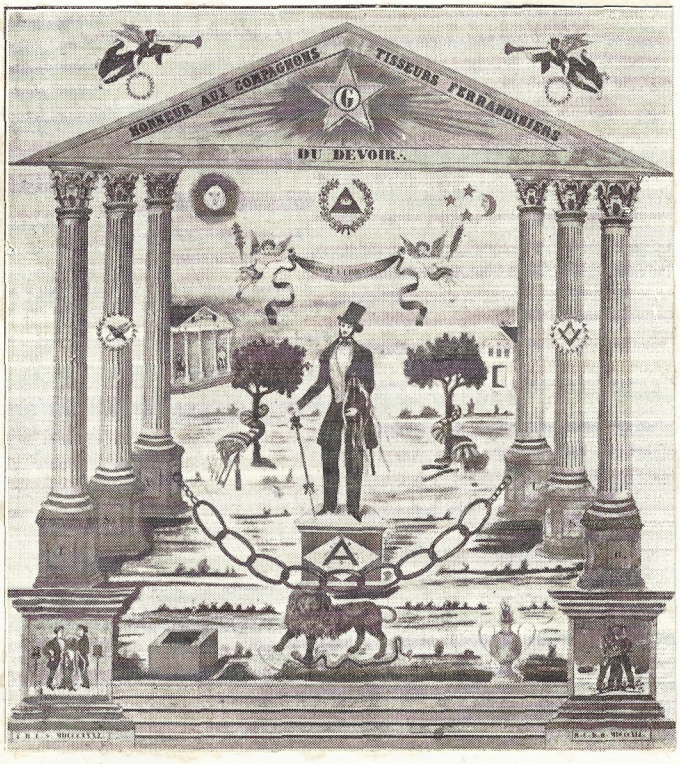

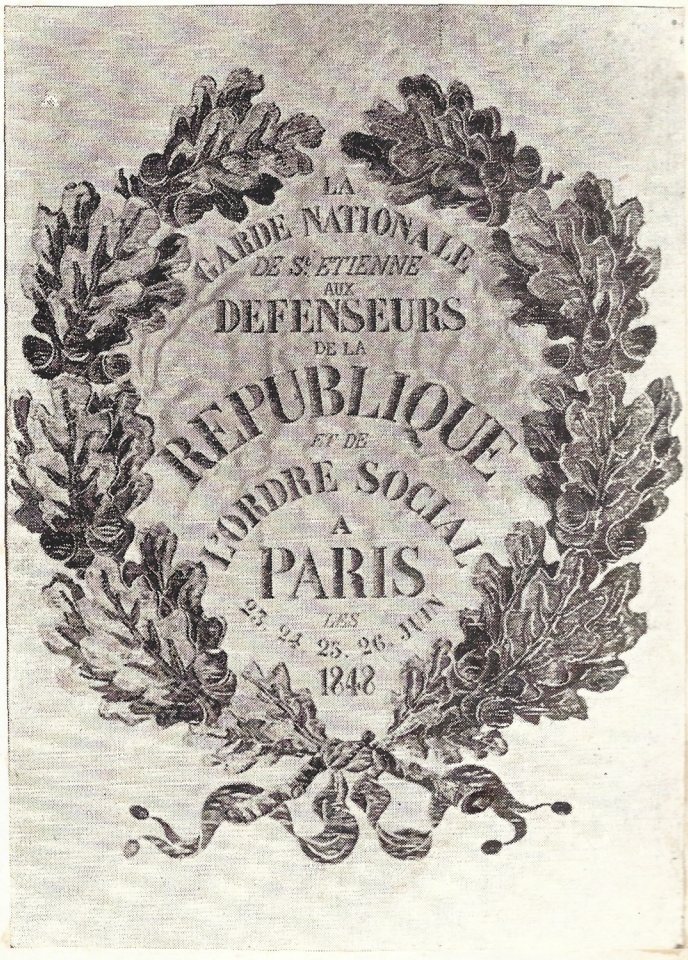

De Saint-Etienne vers 1830

A se rappeler les grands événements d'il y a une centaine d'années, on se demande parfois s'ils n'eurent pas quelque conséquence, comme un écho, dans le pays qui est le nôtre, celui où ont vécu nos pères, nos grands-pères... Pour notre ville de Saint-Etienne, la recherche ne serait pas vaine : elle montrerait, entre autres manifestations de la vie publique, une agitation politique assez marquée et même un peu dramatique.

Cette histoire d'il y a cent ans m'est fort peu connue, bien que j'en aie entendu parler par le père Descreux qui nous a laissé un livre et des papiers, et aussi par Valentin Smith qui fut, au lendemain de 1830, le procureur du roi près notre Tribunal... Propos un peu évanouis. Les documents d'archives devraient être découverts à la Commune, au Département et plus loin, à Lyon, à Paris. J'ai regretté de n'avoir pas retourné aux archives du Sénat les papiers d'un procès, bien intéressants à mes yeux...

***

Ce qu'était Saint-Etienne en 1830 ? Un projet de grande ville arrêté en un centre resserré, étouffé par quatre communes qui, sur son pourtour, lui empêchaient développement. Elle était alors — ce qu'elle était déjà vingt ans plus tôt au temps de l'Empereur, — distincte de la vieille ville du XVIII[e] par la grande œuvre de la Révolution : la route sur Roanne et Annonay, de Bellevue à la Terrasse et les grandes places de l'Hôtel-de-Ville et Marengo où s'élevaient de grandes maisons... Autour d'elle, dans les quatre communes suburbaines, une population ouvrière, de la passementerie surtout, construisait des habitations à « fabrique » auxquelles s'ajustaient des bouts de jardins, rue Bel-Air à Montault, rues à Polignais, à Valbenoîte... Cette ville faisait un peu parler d'elle par sa vocation industrielle, l'inauguration de la première voie ferrée ; on était allé voir, peu avant, au coin de la rue de Roanne et d'un chemin (rue Honoré-de-Balzac) des spécimens de rails sur lesquels un wagon que les jeunes faisaient rouler ; on entreprenait la ligne Saint-Etienne-Lyon ; Marc Seguin s'en occupait. On faisait des démarches pour obtenir l'annexion des quatre communes suburbaines et aussi le siège de la Préfecture. Saint-Etienne désirait le préfet de la Loire.

***

En cette ville, on n'était pas, en 1830, sans percevoir quelque chose de l'évolution des esprits qui donnait émotion à Paris ; on n'était pas sans désir d'y participer. Nous en avons témoignage écrit en une demi-douzaine de numéros d'une *Revue de Saint-Etienne* de 1833, publication qui fut l'œuvre d'Aimé Royet et d'Alphonse Peyret. On y lit d'originales observations sur la vie stéphanoise et aussi de très beaux vers du délicieux poète égaré à Longiron, Aimé de Loy. Un artiste, Crapelet, nous a laissé du vieux Saint-Etienne de ce temps d'admirables aquarelles. Un Italien, devenu Stéphanois, Valentini, peignait une coupole à Sainte-Marie. Par contre, del Gabio achevait son Hôtel de Ville d'un classicisme romain très défiguré aujourd'hui. Les amateurs d'art et de lettres se réclamaient d'illustres compatriotes : Augustin Dupré et André Galle, les incomparables médailleurs, étaient encore à l'Institut ; Claude Fauriel professait à la Sorbonne et entrait à l'Académie des Inscriptions. De jeunes Stéphanois, Jules Janin, Antonin Moine et son ami Galbacio gagnaient belle réputation à Paris. Un Jean-Louis Tabert, fils d'un marchand de rubans, très oublié, révélait en un glossaire latin les langues de l'Indo-Chine... A Saint-Chamond, l'illustre traducteur des poèmes homériques, Dugas-Montbel, partageait ses dernières années entre des travaux d'hellénisme qui lui avaient ouvert l'Académie des Inscriptions et un mandat de député. A voir de près nos pays de ce temps on serait intéressé... Mais qui nous les montrera ?

***

Au point de vue politique, Saint-Etienne avait subi la Restauration et l'action ardente de son cléricalisme très emballé contre les Jansénistes, nombreux ici et fervents : ils nous ont laissé l'école des Sourds-Muets et le souvenir de leurs prêtres encore invoqués en leur tombe du cimetière (1). La Révolution et l'Empire étaient unis dans la même glorification et aussi dans la même réprobation contre le drapeau blanc, les fleurs de lis et les croix de mission. Des officiers

(1) Des Jansénistes de la région de Saint-Bonnet-le-Château ont porté des plaintes amères à la Cour des Pairs..

en retraite ne craignaient pas de manifester. La victoire des journées de juillet fut accueillie avec élan.

Il y avait alors quelques sociétés secrètes sur lesquelles, pour en avoir entendu bien des propos, je suis mal informé. Je ne parle pas de la franc-maçonnerie où de bourgeois entraînés continuaient, pour leur distraction personnelle, le culte d'un libéralisme effacé. D'autres sociétés secrètes ont eu action et méritent d'être regardées : la Charbonnerie et le Mutuellisme au premier rang.

La Charbonnerie venait d'Italie, de Naples. C'est en 1821 que les règlements en furent apportés en France et très vite revus et corrigés par un groupe où je remarque Buchez, de l'*Histoire parlementaire*, le président de l'Assemblée de 1848. Autour de ce groupe, ce fut d'abord une « Loge des Amis de la Liberté », de quelques francs-maçons ; puis les groupes se multiplièrent : on les appela des « Ventes » et il y eut des « Contrôles », et la direction d'une « Haute Vente ». Dès 1822, il sortit de là quelques agitations : les quatre Sergents de la Rochelle en sont les héros. Il y avait des Ventes à Lyon, où je vois des noms connus plus tard à Saint-Etienne : Antide Martin et César Bertholon... Il y avait une vente à Saint-Etienne : j'ai connu, à Firminy, le vieux Badel, qui tirait vanité d'avoir « conspiré » en cette Vente.

Le Mutuellisme est de 1828. Les statuts sont du 29 février. Il fut ordonné et organisé à Lyon par les ouvriers de la soie et pour eux. Il fut constitué en « Loges » d'une vingtaine d'associés, lesquels nommaient deux délégués à des « Loges centrales », lesquelles à leur tour contribuaient à former un « Conseil des présidents » devenu « Conseil exécutif ». Les associés avaient pour devoir de se renseigner sur les métiers de la soie et de se venir en aide par leurs moyens personnels, leur amitié et leurs conseils. Pour être admis, il fallait présentation par deux « parrains » et bénéfice d'un scrutin. On tenait des registres. On percevait droit d'entrée : 5 francs, et, le cas échéant, des amendes de 0 fr. 50 à 1 franc. Les cotisations étaient proportionnées aux dépenses et aux secours. Le Mutuellisme avait pour doctrine un véritable culte du Travail : « Le Travail est un trésor ; si, en apparence, il n'est que peine, il est au contraire source intéressante de prospérité et de bonheur. » Saint-Etienne avait des loges de Mutuellisme. J'ai souvenir des « Ferrandiniers ».

Les événements de 1830 mirent en lumière le Saint-Simonisme constitué en son cadre newtonien d'artistes, de savants et d'industriels. On voit là Pierre Leroux et Jean Reynaud, et le journal *Le Globe*. Un parti républicain s'agitait aussi avec Armand Carrel et Garnier-Pagès l'aîné ; il avait des journaux : *La Tribune*, *La Révolution*, *Le National*, *Le Mouvement*, et ces journaux encoururent poursuites.

Et, enfin, se fonda, en 1833, une « Société des Droits de l'homme », sur laquelle je suis bien peu renseigné. Je la vois en relations avec *La Jeune Italie* et Mazzini. En un groupe de cette Société réuni à Lyon, je vois des noms déjà cités, Antide Martin, César Bertholon et Baune qui fut, un moment, préfet de la Loire en mars 1848.

Toutes ces sociétés, plus ou moins secrètes, étaient représentées à Saint-Etienne par des groupes. Un café de « La Tribune », dont j'aurais désiré connaître l'emplacement, était le lieu des réunions avouées ; après lui ce fut les « Mille colonnes », et, vers 1869-75, le café Rigoudy, de la place de l'Hôtel-de-Ville...

***

Les ordonnances du 23 juillet, connues à Lyon le 29, y causèrent grande émotion. Le travail fut suspendu, et il y eut, aux Brotteaux, réunions menaçantes : on vit des hommes armés. Le 31, on apprit la bataille de Paris, et, malgré les menaces du préfet, il y eut insurrection, l'Hôtel de Ville occupé, puis l'Arsenal. Les insurgés étaient victorieux quand ils apprirent la victoire de Paris. On sait qu'il en fut de même à peu près en d'autres villes, Nantes, Rouen... Dans les mois qui suivirent, il y eut, on le sait, prises d'armes en Belgique où se manifestait désir d'union à la France ; en Italie, en Pologne où la répression fut cruelle. L'écho de ces événements à Saint-Etienne est à peine indiqué par le journal du temps *Le Mercure ségusien*.

Ce qui fut pénible à Lyon et à Saint-Etienne, ce fut, dès le lendemain de la Révolution, l'effroi du monde bourgeois qui se demandait ce que serait la suite, si on échapperait à la Terreur dont on avait à Lyon le souvenir sanglant. Les capitaux cachés, le travail resta suspendu et ce fut le chômage et les atteintes de la misère. Il y eut tentatives d'accord pour la reprise, des conférences où on élabora des tarifs et où les ouvriers eurent facilement des succès ; mais tout se heurtait à des résistances mornes, muettes, timorées. Une manifestation dans la rue, du 25 octobre 1833, ne fut pas pour ranger les choses. Ce fut bien pis quand les 21-23 novembre Lyon connut la véritable insurrection, le Préfet obligé de quitter la ville... Il serait intéressant de savoir quelle émotion agita le monde ouvrier à Saint-Etienne, les passementiers...

***

Dès ce moment, il faut regarder à Saint-Etienne un jeune personnage qui y joua, au titre d'un républicain convaincu, un rôle important : Marc Caussidière, très connu aussi de l'histoire de Paris de 1848.

Marc Caussidière était venu à Saint-Etienne exercer quelque talent de dessinateur. Chez qui ?... Il était né à Genève française en 1808 : il avait donc vingt-cinq ans en 1833. Il

reconnut y faire partie de la Société des Droits, mais refusa de répondre quand on lui demanda s'il y avait connu une Vente de la Charbonnerie. Il correspondait avec un journal du parti, *La Glaneuse*. Il était si bien dans les chefs qu'on le voit écrire en 1834 : « Notre café de la Tribune ne désemplit pas », « Si Lyon lève l'étendard, Saint-Etienne suivra de près ». Aux funérailles d'un passementier, où il y eut affluence, deux mille personnes, Caussidière prononça un discours.

***

Des événements qui, jusqu'en 1834-1835, ont laissé souvenir dans le peuple, je ne puis rappeler que la guerre d'Afrique autour d'Alger et la grande épidémie de choléra qui effraya Paris si fort et fit tant de mal dans la vallée du Rhône, à Givors, et cependant, n'eut pas trace dans le pays stéphanois. De la politique je rappelle jusqu'en 1833 l'aventure de la duchesse de Berry et la bataille de rue qui suivit les funérailles du général Lamarque, l'affaire du cloître du Saint-Merry, 5 et 6 juin 1832, dont Victor Hugo a tiré une si belle histoire pour « Les Misérables »... Après quoi, le pouvoir fit voter par les Chambres en mars 1833 la loi sur les Associations, qui interdit réunion de plus de vingt personnes, loi qui suscita révolte, révolte à Lyon...

***

Je ne puis songer à raconter les événements de Lyon de 1833 et 1834 si désastreux en cette dernière année. Antide Martin et César Bertholon y figurèrent cependant au titre de présidents de Ventes et de membres de la Société des Droits, liés à Godefroy Cavaignac. Les prises d'armes furent contenues et battues : le pouvoir avait mis forte garnison à Lyon. C'est dans le prélude des affaires d'avril 1834 qu'il y eut trouble à Saint-Etienne, en février.

Quel trouble ? Je ne vois guère. Le journal du temps dit très peu. Il y aurait eu émeute, tentative sur la Manufacture d'Armes qui était — on s'en souvient encore — sur l'emplacement de la rue du Chambon prolongée, avec une vieille maison du XVIII[e] rue Valbenoîte. Il y eut collision sans grande importance, bien qu'on ait parlé d'une barricade ébauchée rue du Parvis-Notre-Dame, à l'accès de Chavanel,,, Ce qui est plus sûr, c'est qu'il y eut quelques arrestations, transfert de quelques agités à la prison du nouveau Palais de Justice. Là, gros événement. On atteignait, par la rue des Jardins, la place du Palais, quand un agent de la police, Hérault ou mieux Eyraud, fut mortellement frappé dans le dos d'un coup de couteau, de poignard...

Le registre du Conseil municipal renseigne un peu. E. Peyret-Lallier était maire. Dans la séance du 3 février 1834, la cause de l'émoi public est signalée :

« Les vicissitudes inévitables du commerce et de l'industrie réduisent à la misère un grand nombre d'individus qui vivent de leur travail dans les temps même où la Fabrique est en activité ; un recensement, fait avec la plus grande exactitude, a fait reconnaître qu'il y a 853 ménages et 2.608 individus, auxquels il faut donner pain, bouillon, chauffage, linge, vêtements, paille, couvertures et remèdes en cas de maladie. Comment secourir ces malheureux pendant toute l'année avec 2 francs par tête ? La subvention portée à 12.000 francs donnerait les moyens de leur donner des secours jusqu'à concurrence d'une valeur de 3 francs. Il n'y aurait sans doute pas prodigalité de la part de l'Administration »...

Dans la séance du 6 mars, on résume la bataille :

« Une faction qui a conçu le dessein de renverser le gouvernement monarchique et constitutionnel dont la révolution de juillet nous a fait jouir a débuté dans cette ville par des assassinats ; elle a employé une arme que les Français eurent toujours en horreur : ses coups ont porté sur les agents de l'autorité. Un commissaire de police a été dangereusement blessé à la cuisse ; dans la soirée du 21 février, un agent de police a été tué d'un coup de poignard donné par derrière.

« Vous connaissez les circonstances qui ont précédé ce double assassinat. Des cris séditieux avaient été proférés et, lorsque la police eut procédé à quelques arrestations, les séditieux parcoururent la ville en appelant aux armes et cherchant à exciter un soulèvement général.

« La population de cette ville, qui a toujours été animée d'un bon esprit, n'a aucunement répondu »...

Conclusion : il faut augmenter le nombre des agents jusqu'à huit et appeler un bataillon d'infanterie...

***

C'est ce coup de poignard, cet assassinat, qui donna caractère grave à l'affaire de Saint-Etienne et lui valut place au grand procès des révoltés examiné et jugé par la Cour des Pairs en 1835. Les accusés et leurs défenseurs entendirent faire de ce procès une éclatante manifestation. Les défenseurs, — je vois en leur groupe, Lamennais, Jean Reynaud, Michel de Bourges, Jules Favre, Barbès et Martin Bernard — faisaient cause commune avec les prévenus et leur écrivaient : « Persévérez, persévérez ! » Les accusés de Saint-Etienne acceptèrent mieux le débat juridique.

Ils étaient au nombre de cinq ; je remarque Caussidière et deux Stéphanois : un limonadier, Pierre Rossary, et un mécanicien, Pierre Reverchon. Caussidière était défendu par Ledru-Rollin.

Le grief important était l'assas-

sinat d'Eyraud. On désignait deux coupables : un nommé Nicod, arrêté à Marseille, et Caussidière. Tous deux se récriaient. Caussidière tenait, je crois, Nicod, pour l'assassin. Pour son compte, il protestait avec énergie et éloquence contre l'accusation : « Lorsque j'ai entendu le nom que m'a donné mon père mêlé dans la boue et le sang, j'ai dû souffrir en silence, mais, en même temps, je devais le réhabiliter »... ; et quand on lui présenta un couteau qui avait été saisi sur lui : « Je jure qu'il est pur de sang humain ! » Ce couteau était d'usage personnel garni d'un tire-bouchon et d'une lame de canif.

Caussidière se défendait en se réclamant du droit de réunion des pays libres : il invoquait l'Angleterre. Son avocat, Ledru-Rollin, soutenait la même thèse.

La Cour des Pairs condamna Caussidière à vingt ans de réclusion. L'arrêt est du 28 décembre 1835.

***

Qu'ajouterais-je à ces notes ? Ce que tout le monde sait : qu'en 1848, aux journées de février, Caussidière fut porté à la Préfecture de police et qu'il y mérita des éloges : « L'ordre avec le désordre ». Accusé plus tard pour participation aux journées de juin, il se défendit à l'Assemblée nationale avec un éclat qui lui valut admiration. On le vit aborder la tribune avec le paquet d'un discours écrit, puis ennuyé de sa lecture, il se lança en une longue improvisation qui étonna et qui, plus d'une fois, parut avoir désarmé les adversaires.

Poursuivi, il se condamna à l'exil. Il vécut à Londres où il eut grand'peine à joindre les deux bouts, où il trouva le secours de la famille Rothschild, reconnaissante des soins qu'avait eus de sa sécurité le préfet de police de 1848. Il mourut à Londres en 1861.

***

Je m'excuse de notes si incomplètes et qui ne sont peut-être pas sans quelques lapsus. Je désire, sans en avoir l'espérance, qu'un ami de notre pays, écrive cette histoire sur la suite des documents. Mais je sais que mon désir est vain. Ceux qui, par leurs idées, pourraient voir des précurseurs, des ancêtres dans les républicains de la Charbonnerie ont l'attention orientée vers des présomptions d'avenir que n'encourageraient pas les illusions pour lesquelles se sont sacrifiés des hommes de cœur et de probité comme César Bertholon et Martin Bernard. Déjà, de ce temps, les gens dont j'ai parlé pouvaient entendre quelque chose du merveilleux roman socialiste que mit en lumière l'école fouriériste, son admirable maître Victor Considérant... Déjà, en 1834, Cabet, le vrai patron du communisme, encourait condamnation moins dure à sa mémoire que le lamentable échec de l'Icarie... Aspirations métaphysiques qui n'ont rien changé aux réalités de la vie des hommes et auxquelles on essaie en Russie de faire un avenir en supprimant les obstacles par tous les crimes jugés utiles...

J.-B. GALLEY.

Quand, dans St-Etienne, grondait l'insurrection...

Les batailles républicaines, il y a cent ans

Les premières années du règne de Louis-Philippe, roi des Français, furent marquées d'incessants troubles, dans les principales villes du royaume.

La chartre, révisée en 1830, après les journées de juillet, ne contentait pas tous les citoyens. Au surplus, légitimistes, bonapartistes, et surtout républicains conspiraient sans répit.

A Saint-Etienne, les événements prirent souvent une tournure tragique. Nous allons essayer de ressusciter, sur des bases historiques, quelques pages de l'histoire de la cité à cette époque.

Mais auparavant, nous avons le devoir de rendre un hommage ému à l'impérissable mémoire des hommes courageux qui luttèrent héroïquement, en ce temps, pour l'avènement d'un régime meilleur.

Ils s'appelaient Caussidière, Reverchon, Gilbert, Rossary, Offray, Chevalier, Porte, Ducreux, Marcoux. D'autres encore...

Parmi eux, plusieurs fondèrent des grandes familles républicaines, tel ce François Soulié, président de la société des veloutiers pendant cinquante et un ans, dont le petit-fils, le citoyen Louis Soulié, assure aujourd'hui, après un demi-siècle de lutte dans les rangs de la Démocratie, la direction de notre grand quotidien de gauche .

François Soulié, infatigable militant, se distinguait toujours à l'avant-garde des manifestations populaires. Près de cent ans plus tard, son petit-fils, alors premier magistrat municipal, perpétuait la tradition familiale à la tête des cortèges ouvriers.

Magnifique exemple ! digne d'inspirer, dans les actuelles heures graves, les jeunes hommes décidés à défendre, coûte que coûte, la liberté et la République.

Car ces lignes sont écrites surtout pour qu'on se souvienne. Elles tendent à un but : celui d'inciter par ce rappel des combats d'hier, certains républicains, égarés dans les sentiers bordés de lys, à rejoindre leurs frères dans la vallée des rouges églantines.

***

Nous sommes en 1834, au début de l'année.

Partout dans le pays, à Paris, à Lyon, à Marseille, à Clermont, l'agitation est grande.

Des sociétés politiques et ouvrières sont fondées, comme à Saint-Etienne, la Société des Droits de l'Homme, composée de plusieurs sections, et l'Association stéphanoise qui se divise en deux catégories : les Mutuellistes, chefs d'ateliers et les Ferrandiniers, ouvriers-compagnons.

Les esprits sont chauffés. Les relations, entre fabricants de rubans et passementiers, extrêmement tendues.

Le 19 février, à l'occasion de l'enterrement d'un ouvrier passementier, deux mille personnes défilent dans les rues. La manifestations est imposante. Au cimetière, le délégué ferrandinier prononce une très violente harangue contre le Gouvernement.

Malgré cela, chacun rentre dignement chez lui, non sans commenter toutefois les griefs contre le pouvoir.

Le lendemain, réunion et conciliabules. On discute. Autour des pots de vin, les têtes se montent :

— Saint-Etienne doit marcher !

— Voyez ! Lyon, depuis plusieurs jours, s'est soulevé !

— Soutenons les canuts ! Mort au roi ! Mort à la police !

On en dit tant que, le lendemain, 21 février, les sections des Droits de l'Homme et les compagnons ferrandiniers tiennent la rue et s'assemblent devant l'Hôtel de Ville. En tête des manifestants, on remarque le nommé Caussidière. Ce Caussidière est un curieux homme. En 1831, — le 3 mars — lors de l'émeute des Rives, il combattait, comme caporal de la Garde nationale, contre les ouvriers canonniers. Il a réfléchi depuis. Le voici maintenant chef du parti de la liberté.

Cependant, sur la place, on chante la Parisienne, la Marseillaise, la Carmagnole, tout y passe et ce n'est point méchant. Mais des heurts se produisent, la sentinelle de garde à la Mairie se rebiffe. La force militaire arrive. Encore aujourd'hui pas d'incident ; la foule se retire.

C'est le 22 février que tout se gâte. Un nombreux défilé se dirige, à sept heures du soir, vers l'Hôtel de Ville, aux cris répétés de : « Vive la République ».

Des forces de police sont massées qui, inévitablement, entrent en contact avec la foule.

Une violente bagarre éclate. Caussidière et quelques militants, qui poussent des cris hostiles au régime royal, sont violemment pris à partie par les agents. Entourés et entraînés, ils se défendent. Caussidière, d'une voix tonnante, appelle le peuple à l'aide. C'est alors une véritable bataille.

Tout à coup, au plus fort de la mêlée, un cercle s'élargit. Un agent de police, Héraud, est étendu à terre. Son sang s'échappe par une large blessure dans le dos. Il est tombé raide mort.

Un peu plus loin, soutenu par deux de ses subordonnés, M. Chapon, commissaire de police, montre un visage crispé. Un violent coup de couteau l'a grièvement blessé à la cuisse.

A ce moment, la troupe intervient, fait de hâtives sommations, et dispersent les manifestants qui se retirent, emportant leurs blessés.

Une vingtaine d'arrestations sont maintenues: Caussidière, Rossary, Micoud, Danis, Buchan, Moulin, Pavillier, etc... sont écroués.

Alors s'ouvre une ère de troubles quotidiens.

La presse s'en mêle, sur un ton violent.

Le 23 février, le « Mercure Ségusien », journal orléaniste, écrit :

« Le parti républicain est maintenant dans la boue et dans le sang ».

Il récidive le 27 :

« Le parti républicain n'existe plus à Saint-Etienne. Les pieds lui ont glissé dans le sang. Il est tombé ».

A quoi, la « Glaneuse », journal républicain de Lyon, réplique :

« Ainsi, sous cet abominable régime de sang, il faut toujours que le sang des citoyens coule quelque part. On veut transformer l'armée en une masse de brigands égorgeant au moindre signal ».

Devant les perquisitions, les arrestations, chaque jour plus nombreuses, le parti républicain ne reste pas inactif ; bien au contraire, il réagit vivement.

Ce sont partout des réunions en faveur des inculpés : à la Mulatière, à la Grange de l'Œuvre, au Devay, aux Forges.

Du fond de sa geôle, Caussidière se défend âprement. Il termine une lettre, envoyée au journal républicain « Le Précurseur », par ces mots :

« Courage, républicains ! On peut nous torturer, mais jamais nous faire abandonner une cause aussi belle. A nos ennemis le présent, à nous l'avenir ».

L'Avenir, hélas ! n'allait pas tarder à rougir du sang du peuple.

Le 24 mars à Montaud

La lutte cependant n'existait pas seulement entre les autorités royales et les ouvriers, mais encore entre les Mutuellistes qui, chefs d'atelier, avaient des intérêts patronaux et les Ferrandiniers, simples ouvriers.

Le 24 mars, à Montaud, une sanglante bagarre éclate dans le café du Bourg-Neuf, tenu par Ogier. Les combattants — mutuellistes et ferrandiniers — s'assomment réciproquement à coups de bâtons et de queues de billard. Au plus fort du combat, arrive Arnaud, maire de Montaud. Il veut s'interposer. Mal lui en prend. Malgré son influence, il se trouve en butte aux deux camps, et se sauve pour n'être pas battu lui-même. Seuls, les gendarmes peuvent, après maints efforts, rétablir l'ordre. Ce n'est pas d'ailleurs sans que quelques bicornes soient piétinés et cabossés, car, bien entendu, à l'arrivée de la force publique, les combattants se sont réconciliés, pour tomber à bras raccourcis sur la maréchaussée.

L'incident avait été violent. Ce n'était pourtant qu'un prélude.

Les journées d'avril

A Lyon, les émeutes prennent figure de révolution. Avec acharnement, les ouvriers en soie se battent contre la troupe.

Que vont faire les Stéphanois ? S'insurger aussi ? Bien sûr que oui !

Le 11 avril, une colonne de plus de trois mille manifestants, alignés par rangs de cinq, descend la rue de Foy et se groupe place de l'Hôtel-de-Ville. Des cris jaillissent. On entend surtout : A bas la police ! A bas le Gouvernement !

Mais, la manifestation étant préparée depuis la veille, les autorités n'avaient pas été sans être averties, ni sans avoir pris des dispositions.

Toutes les brigades de gendarmerie du département, réunies, formaient un corps d'élite de cent hommes, tant fantassins que cavaliers. Un bataillon du 16e léger et un du 28e de ligne groupaient environ six cents hommes, sur pied de guerre. La Garde nationale, sous le commandement de son nouveau colonel Hippolyte Royet, ancien et futur maire, avait été chargée de défendre l'Hôtel de Ville. Enfin, et on va voir là l'importance des mesures prises, quatre pièces de canon furent confiées à des artilleurs de marine faisant partie de la garnison.

Avait-on vraiment l'intention de tirer à boulets sur le peuple ? C'est à croire, car, si on n'usa pas du canon, le mousquet, lui, fit son office.

Ça commença d'aller mal vers le

milieu de l'après-midi. La foule, qui depuis le matin s'agitait dans les rues, surtout place de l'Hôtel-de-Ville, devint soudain agressive, après divers incidents entre policiers et ouvriers.

Le commandant de la place, le général Pégot, fit évacuer les casernes et concentrer les troupes autour de l'Hôtel de Ville, à l'exception de deux détachements, chargés de protéger la manufacture d'armes, alors située place Chavanelle et aux Rives.

Cependant, l'arrivée de la troupe augmente la nervosité de la foule. Au passage des soldats, on crie. Les officiers, sur leurs chevaux, ont un air menaçant et mettent sabre au clair.

L'atmosphère est lourde. On sent qu'à la moindre étincelle tout va s'embraser.

Soudain, un bruit se répand, en éclair, place de l'Hôtel-de-Ville : la ligne, à Chavanelle, vient de tirer sur le peuple !

Aussitôt, une inimaginabe course, par les rues du Grand-Moulin et de la Comédie, conduit les manifestants vers la Manufacture. Ils débouchent place Chavanelle, par la rue Notre-Dame, juste à temps pour voir un passementier mort, emporté sur une civière.

La ligne a tiré sans sommation, hurlent les hommes, farouches.

Au loin, derrière les grilles, la troupe se compte. Un officier et quatre soldats sont blessés. D'URFE

La place Chavanelle est emplie d'imprécations. L'insurrection s'organise. Rue du Bois, à l'extrémité de la place, une barricade s'élève, faite de chariots et de tombereaux. Une compagnie du 16e léger sort de la manufacture et, baïonnettes en avant, se précipite à l'assaut. Les insurgés se défendent désespérément. Presque sans arme, ripostant, aux coups de fusils par des grêle de pierre, ou des morceaux de fonte, ils tiennent longtemps. Le sous-lieutenant Carron, commandant la compagnie, blessé à la tête, passe son rôle au sous-lieutenant Pechie.

Finalement, force reste aux soldats. Les ouvriers sont dispersés à coups de fusils.

Mais, rue de la Badouillère, rue Saint-Louis (actuellement rue Gambetta), rue du Foy, place Royale (actuellement place du Peuple) la lutte fait rage aussi. De grandes barricades sont dressées en un clin d'œil. Plusieurs compagnies du 28e de ligne, envoyées par la Mairie, mitraillent, sans pitié, le Saint-Etienne insurrectionnel.

De brutales charges de gendarmes à cheval dégagent les voies de communication entre l'Hôtel de Ville et Chavanelle. Les coups de sabre pleuvent.

Malgré cela, la bataille continue un peu partout. Vers dix heures du soir, un détachement chargé d'aller renforcer le poste de la manufacture, se heurte, place Royale, à des insurgés venant de Grenette. Une bataille s'engage, dans l'obscurité la plus noire. Ce ne sont que hurlements et coups de fusils. Terrifiés, les habitants de la place se cachent au plus profond de leur demeure.

Enfin, les soldats, mieux armés, restent maîtres du champ de bataille.

Le samedi 12, la ville est toujours en effervescence.

Dans l'après-midi, un garde national, M. Teyssier, commissaire-priseur, sortant de son domicile, rue de la Loire, a son schako traversé par une balle.

A la tombée de la nuit, deux factionnaires sont grièvement blessés, après avoir fait usage de leurs armes. Un autre militaire, pris dans une échauffourée, rue Saint-Louis, est emporté sans connaissance, ainsi que plusieurs ouvriers.

Toute la nuit, la ligne patrouille. Tout citoyen, trouvé dans les rues, est arrêté, fouillé et souvent molesté.

Le dimanche, Saint-Etienne ressemble à un camp fortifié. Un demi-bataillon du 23e de ligne, envoyé du Puy et un détachement de la Garde nationale de Montbrison arrivent renforcer les forces locales.

C'est la fin, prélude d'une dure répression.

***

Plus de cent républicains furent jetés aux prisons et chargés de fers. Une ordonnance préfectorale prescrivit la suspension des gardes nationales de Saint-Etienne, de Montaud, de Valbenoîte et d'Outre-Furan, et leur désarmement immédiat.

Un arrêté du maire, M. Peyret, enjoignit à tout habitant d'un premier étage d'entretenir, jusqu'à nouvel ordre, un éclairage à chaque fenêtre, la nuit durant.

La loi sur les associations fut impitoyablement appliquée.

Un peuple écrasé allait reprendre des forces pendant quatorze années. Enfin, sur de lui, en 1848, il impose, dans un indescriptible enthousiasme, la deuxième République, tandis qu'un roi s'en allait au diable.

D'URFE.

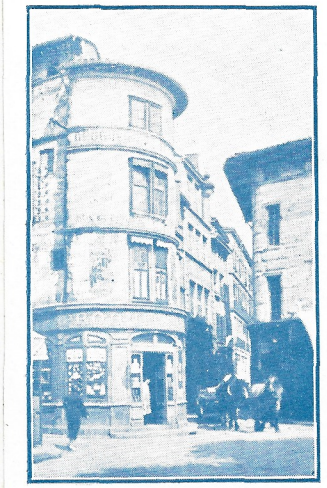

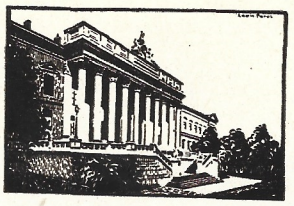

Marc Caussidière

Marc Caussidière, qui était né à Lyon, le 18 mai 1808, d'une famille de chefs d'atelier tisseur, était employé de fabrique à Saint-Etienne lorsque éclata l'insurrection d'avril 1834 qu'il prépara et dirigea, en même temps qu'il s'occupait des mouvements de Lyon. Sa haute stature et l'énergie de son caractère lui donnaient un grand ascendant sur les foules. A l'occasion de ces événements, Caussidière se lia d'amitié à St-Etienne, avec plusieurs chefs des associations ouvrières, tels que François Soulie, président de la Société des maîtres veloutiers, et Thibaudier, qui fut proscrit au lendemain de la Commune, puis, après l'amnistie, fut élu conseiller municipal de Saint-Etienne et devint président du Conseil d'arrondissement, en 1898.

En 1848, Caussidière joua un rôle historique.

Condamné pour sa participation à l'insurrection de Saint-Etienne par la Cour des Pairs, constituée en Cour de justice, Caussidière fut enfermé au Mont Saint-Michel avec Blanqui. Il bénéficia de l'amnistie générale de 1837, et devint, comme on dit aujourd'hui, inspecteur du journal avancé « La Réforme ». Il recueillit pour cette feuille plus de 2.000 abonnés. C'était considérable pour l'époque. Le 24 février 1848, Marc Caussidière monta, le fusil en main, sur les barricades. La Révolution victorieuse, il alla occuper la Préfecture de police ; il en prit la direction et fut maintenu à son poste par le Gouvernement provisoire. Le 25 avril, il était élu député de la Seine à l'Assemblée constituante. Il continua néanmoins à exercer ses fonctions de préfet de police. Il dirigea ce service avec le concours des Combattants de février, transformés en gardes républicains. On les appela « les Montagnards de Caussidière ».

Le 15 mai 1848, l'Assemblée constituante fut envahie par la foule et le Gouvernement en rendit responsable l'inaction du préfet de police..

Caussidière justifia ses méthodes qui avaient maintenu la paix publique pendant plusieurs mois, devant la Commission exécutive de l'Assemblée, par ces mots fameux : « J'ai fait de l'ordre avec du désordre ». Caussidière fut mis hors de cause par la Commission exécutive, mais il donna sa démission de préfet de police et de représentant du peuple, sur les conseils de Lamartine.

Il fut réélu représentant de la Seine, le premier sur onze, aux réélections complémentaires du 4 juin 1848. Il reprit sa place à la Montagne, mais les accusations de la droite ayant redoublé de violence, des poursuites furent ouvertes contre lui et contre Louis Blanc, par le Parquet général de la Seine. Un premier vote favorable aux poursuites était émis par l'Assemblée, Caussidière et Louis Blanc s'exilèrent en Angleterre, où le chef de l'insurrection stéphanois de 1834, mourut en 1861.

Les batailles républicaines il y a cent ans

Marc Caussidière à Saint-Etienne

Une arrestation arbitraire

Les articles que notre confrère d'Urfé a récemment consacrés à la vie stéphanoise et aux batailles républicaines d'il y a cent ans, ont rappelé au public le nom de Marc Caussidière, modeste employé chez un « soyeux stéphanois », puis représentant du peuple, préfet de police de Paris après le 24 février 1848, enfin exilé sous l'Empire.

Il est une épisode peu connue de la vie de Caussidière. Lui-même l'a conté en un article publié dans « l'Almanach des Proscrits pour l'année 1850 ». C'est le récit simplement rapporté d'une arrestation arbitraire provoquée par l'excès de zèle du sous-préfet de Saint-Etienne — qui n'était pas alors préfecture — Sur la foi de renseignements erronés, celui-ci avait signalé Caussidière comme étant réfractaire — insoumis dirait-on aujourd'hui. — Et la prise apparaissait d'autant meilleure que, malgré son jeune âge, — il avait alors 23 ans — Caussidière jouissait d'une grande popularité dans les milieux républicains et populaires de Lyon et de Saint-Etienne.

Mais, venons aux faits.

***

Dans les premiers jours de février 1833, Caussidière venait de St-Etienne à Lyon. Son voyage était motivé par le désir d'assister aux débats du procès intenté à trois citoyens coupables d'avoir prononcé au cimetière de Loyasse, des discours sur la tombe du général Mouton-Duvernet, une des plus nobles victimes de la terreur blanche.

A peine arrivé dans la salle d'audience du Palais de Justice, et alors que le greffier donnait lecture de l'acte d'accusation, un huissier vint lui dire qu'une personne l'attendait dans une salle voisine.

Caussidière, intrigué, s'y rendit aussitôt. Sa surprise fut plus grande encore de se trouver en face d'un brigadier de gendarmerie qui, sans autres ambages, lui déclara avoir l'ordre de l'arrêter.

— Montrez-moi votre mandat, lui répondit-il, je vous suivrai.

— Je n'ai point de mandat, mais l'ordre de vous mettre la main au collet. Si vous voulez me suivre vous vous expliquerez avec le lieutenant.

Caussidière accepte et il suit le gendarme à la caserne. On le fait entrer, dans une salle, mais c'est en vain qu'il y attendra le lieutenant. Après un assez long temps, c'est le brigadier qui revient, avec plusieurs hommes. Sans autre explication, il lui intime d'avoir à le suivre.

Il faut céder à la force, et c'est ainsi que Caussidière est conduit à la prison de Perrache, au secret le plus absolu. Sa détention durera plus de quinze jours, pendant lesquels il ne pourra même voir sa famile et ses amis politiques.

Il réussit cependant à faire passer une note dans le journal réupblicain de Lyon « Le Censeur ». A la suite de cette publication, un personnage de la préfecture lui est dépêché. L'entrevue a lieu au greffe de la prison.

— Il paraît, lui dit le personnage, que vous professez, à Saint-Etienne, des opinions républicaines, que vous voyez beaucoup d'ouvriers, que vous vous êtes occupé d'un tarif relatif à leur salaire. Le gouvernement est décidé à vous faire conduire en Algérie.

Caussidière proteste contre l'arbitraire dont il est victime et dit mépriser les menaces qui lui sont faites.

Et la conversation prend aussitôt fin.

Dans la nuit, alors qu'il dormait profondément, Caussidière est réveillé Il faut immédiatement quitter la cellule ; les gendarmes l'attendent.

— Pour me conduire où ?

— Le préfet du Rhône vous envoie à Montbrison ; c'est au préfet de la Loire à décider de votre sort.

Il voulut d'abord refuser de partir, mais comme on était prêt à employer la force, il céda.

La route est longue de Lyon à Montbrison. On lui permettait de faire le trajet en voiture, à ses frais bien entendu. Il refusa.

— En ce cas, dit l'un des gendarmes qui devait le conduire, l'on vous mettra la chaîne au cou.

— Faites, répondit-il, les fers dont vous couvrez un républicain deviendront sa parure aux yeux du peuple.

Alors, on lui mit une chaîne au cou, dont le dernier anneau correspondait au poignet d'un gendarme. Et le cortège se mit en route dans la nuit noire.

Une pluie serrée tombait. Entre les chevaux, Caussidière eut bientôt ses effets couverts de boue. La marche se prolongea jusqu'à la brigade où les gendarmes de l'escorte seront remplacés par d'autres. Après un court repos dans l'écurie, nanti des nouveaux gardiens. Caussidière fit ainsi le trajet, enchaîné comme un criminel.

Finalement, il arriva à Montbrison vers huit heures du soir. Son arrivée était déjà connue et un certain nombre de patriotes l'attendaient.

« Ils invitèrent les gendarmes, conte Caussidière, à me laisser passer une heure avec eux, ce qu'ils accordèrent pour leur malheur, car ils furent destitués peu de jours après.

« Pendant qu'une quarantaie de patriotes me questionnaient sur mon arrestation et m'offraient leurs services, arrive une députation de cinq ouvriers de Saint-Etienne, conduisant avec eux un citoyen nommé Berthet qui venait de faire un congé.

« L'un d'eux prit la parole et me dit :

— Frère et ami, l'on nous a dit que tu avais été arrêté à Lyon et que tu avais dû être conduit au chef-lieu parce que tu n'avais pas satisfait à la loi de la conscription, nous nous sommes immédiatement réunis, et, au nom des ouvriers de Saint-Etienne, nous t'amenons le citoyen Berthet qui se dévoue pour te servir de remplaçant. Il était le soutien de sa pauvre vieille mère, que, dès aujourd'hui, nous adoptons tous ; nous serons aussi ses enfants.

« Je ne puis rendre l'émotion que ces paroles simples et cette marque de sympathie fraternelle produisirent en moi. Je les embrassai, les braves aux yeux, et leur assurai que le sacrifice de notre digne ami ne serait pas nécessaire, attendu que la cause qui les amenait n'existait pas, mais que c'était une petite vengeance, jésuitiquement politique, du pouvoir.

« Je dus les quitter pour suivre mes gendarmes qui m'écrouèrent dans la prison de la ville.

« Le lendemain, j'écrivis au préfet pour lui demander compte de mon arrestation. M. Sers me fit conduire à son cabinet presqu'aussitôt et renvoya les gendarmes en me disant que j'étais libre. Comme je lui demandais ce que signifiait cette arrestation arbitraire et sans motifs, être conduit la chaîne au cou, il ajouta :

— Pour mon compte, je vous fais mes excuses de ce qui est arrivé ; c'est le sous-préfet qui a agi de son chef, qui a cru... Enfin, voyez-vous, il a une grande responsabilité et vous vous mêlez des contributions ; vous avez déjà ameuté tout votre quartier en mettant en vente le portrait de Louis-Philippe et votre habit de garde national pour payer vos impôts ; vous voyez les ouvriers. On lui a dit que vous n'aviez pas tiré à la conscription ; alors il a agi...

— Dites donc, Monsieur, que ce n'est point pour ce vain prétexte, inventé à plaisir, mais bien dans le but d'intimider un jeune homme de 23 ans, qu'il m'a fait arrêter. Je prends vos excuses pour ce qu'elles valent ; je vous préviens seulement que vous n'avez pas réussi et que je n'en serai que plus ferme dans mes convictions.

« Après une réitération d'excuses de sa part, je me retirai et allait rejoindre les délégués des ouvriers. Les patriotes voulaient les retenir ainsi que moi ; ce ne fut qu'à force d'instances que nous pûmes partir dans la journée pour Saint-Etienne.

« Aussitôt notre arrivée à St-Etienne plus de quatre cents ouvriers improvisèrent un banquet à deux francs. Dans la même soirée, une cinquantaine d'ouvriers mineurs, en habit de travail, vinrent se joindre à cette protestation. Après le banquet, où l'ordre véritable ne cessa de présider, et qui fut terminé à 9 heures du soir, tous les convives, les mineurs en tête, lampe allumée à la main, voulurent me reconduire à mon domicile, aux chants de la « Marseillaise ». Ensuite, ils se dispersèrent et rentrèrent chez eux dans le plus grand calme. »

Cette épisode de la vie de Caussidière n'était-il pas intéressant à rappeler, du point de vue de l'histoire de Saint-Etienne.

Les sentiments qui animaient les ouvriers de Saint-Etienne, il y a cent ans, ne sont pas disparus comme d'aucuns pourraient le croire, et à différentes époques on les a vus se manifester. Il n'est pas jusqu'au geste de Berthet et de ses camarades qui n'ait été renouvelé, sous une autre forme bien entendu...

A. SIMOND.